

Zone 30 – Apaiser la rue

Dans une zone 30, les voitures, les bus et les deux-roues partagent la chaussée avec les piétonnes et les piétons.

Les véhicules sont prioritaires et doivent respecter la limite de 30km/heure.

Une vitesse modérée = un bruit diminué et une sécurité routière renforcée !



Il n'y a en général pas de passage piéton sauf exception. En effet, les piétonnes et les piétons **peuvent choisir où traverser** en prêtant attention car ils ne sont pas prioritaires.

Pour que ça marche, **chercher le contact visuel** permet à chacune et chacun de voir l'autre et d'en prendre soin !

